

## Décision relative à une demande de retrait de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

**N° AMM : FR-2016-1003-02**

---

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de retrait de l'autorisation de mise sur le marché pour le produit biocide **HARPIC POWERPLUS GEL NETTOYANT SURPUISSANT DESINFECTANT** dans la famille de produits **HCL FAMILY A**,*

*de la société* **RB HYGIENE HOME FRANCE SAS**

*enregistrée sous le numéro* **BC-CW074503-20**

*Considérant qu'en vertu de l'article 49 du règlement (UE) N°528/2012, une autorisation peut être retirée à la demande de son titulaire, qui motive cette demande.*

L'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est retirée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le 22/04/2022

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Informations générales sur le produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

<b>Nom commercial</b>	HARPIC POWERPLUS GEL NETTOYANT SURPUISSANT DESINFECTANT
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	HARPIC POWERPLUS GEL NETTOYANT SURPUISSANT TACHE TENACES PARFUM FRAIS

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	RB HYGIENE HOME FRANCE SAS
	<b>Adresse</b>	38, RUE VICTOR BASCH 91300 MASSY FRANCE
<b>Numéro de demande</b>	BC-CW074503-20	
<b>Type de demande</b>	Retrait d'une autorisation à la demande du détenteur (NA-CCL)	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2016-1003-02	

### 2. Composition du produit, type de formulation et type de produit

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active	-	231-595-7	9,00
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Formulant	8030-78-2	232-447-4	0,425
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	Formulant	61791-44-4	263-177-5	1,485

#### 2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

#### 2.3. Type de produit

TP02 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

### 3. Conditions générales de retrait

<b>Date de fin de mise à disposition sur le marché</b>	6 mois après la date figurant en première page de la décision
<b>Date de fin d'utilisation des stocks existants</b>	12 mois après la date figurant en première page de la décision